



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



Signature de la convention de partenariat entre pôle emploi, cap emploi et la CCI

Mardi 12 septembre 2023

Le département du Cantal présente de nombreux atouts : un patrimoine historique, culturel et naturel important, associé à un maillage de PME innovantes, dans les domaines agroalimentaires, la microbiologie, la filière bois, la plasturgie et bien d'autres filières.

Bon nombre d'entre elles sont en développement et, de fait, en recherche de nouveaux salariés. Ainsi, à fin juin 2023, plus de 14 000 recrutements ont eu lieu dans le département, dont 6184 CDI et 2257 CDD de plus de 6 mois.

Actuellement, les secteurs qui présentent un fort potentiel de recrutement sont les travaux de construction, la restauration, l'industrie alimentaire, l'action sociale sans hébergement et le commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles.

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin de faciliter les recrutements par les entreprises et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs parcours, tels que, par exemple, les emplois francs et le contrat initiative emploi jeune.

Le travail collectif réalisé par les services de l'Etat, les services publics de l'emploi et la CCI constitue également un des leviers pour accompagner les entreprises face à leurs défis, et en particulier celui du recrutement. Il intervient, et c'est un défi collectif, dans un contexte de plein emploi dans le Cantal, où le taux de chômage (4.4 %) est un des moins élevés du pays, et les risques associés aux pénuries de compétences disponibles sur certains métiers pouvant freiner le développement des entreprises.

La signature d'une convention entre les services de l'Etat, pôle emploi, cap emploi et la CCI du Cantal, renforce cette dynamique. Au travers de cette nouvelle convention, les partenaires s'engagent autour d'une feuille de route partagée, afin notamment de mobiliser davantage leurs offres de services respectives.

Convention de partenariat



Une feuille de route partagée

Les partenaires souhaitent sensibiliser les recruteurs aux attentes des salariés et des candidats. Pour cela :

- Pôle emploi pourra proposer le diagnostic marque employeur réalisé par la CCI aux employeurs ayant demandé un rappel par pôle emploi, après avoir répondu à l'enquête annuelle besoins de main d'oeuvre ;
- En cas de consentement de l'employeur, l'information sera transmise à la CCI qui s'engage à recontacter l'employeur concerné ;
- Le rendu du diagnostic et les actions conseillées seront partagées entre l'employeur, la CCI et pôle emploi, après accord de l'entreprise.

De plus, par des actions de sensibilisation et d'immersions professionnelles, les partenaires mèneront des actions communes afin d'inciter les entreprises à mobiliser les dispositifs d'aide à l'embauche et/ou à la formation.

Enfin, les demandeurs d'emploi seront sensibilisés aux outils et services en ligne proposés par la CCI, tels que le dispositif emploi du conjoint ou la plateforme emploi Cantal.



Organiser en partenariat le forum des métiers et des formations

La CCI Cantal et les services départementaux de l'éducation nationale organisent depuis plusieurs années un forum des métiers et des formations, à vocation départementale, pour faciliter l'orientation du public scolaire. L'édition 2022 a été l'occasion d'un test avec pôle emploi, avec l'ouverture du forum à des demandeurs d'emploi.

Ce partenariat sera reconduit en 2023, avec la participation de pôle emploi et cap emploi.



Promouvoir des secteurs qui recrutent



Les partenaires définiront ensemble les semaines thématiques et les actions communes à organiser, afin de réorienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs porteurs, et ainsi assurer concrètement la promotion des secteurs qui recrutent. 11 semaines thématiques sont prévues en 2023.



Renforcer la dynamique du club Cantal «les entreprises s'engagent»

La communauté « **Les entreprises s'engagent** » a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi de tous les publics, et notamment des publics les plus éloignés du marché du travail. Pôle emploi est membre du groupement d'intérêt public "les entreprises s'engagent" et la CCI Cantal exerce la fonction d'animateur.

Pôle emploi et cap emploi proposeront des actions au groupe d'animation pour contribuer à plusieurs programmes 2023 (handicap, seniors, jeunes, sport,...).



Par le biais d'une convention conclue entre la préfète de région et la CCI du Cantal, renouvelée pour la période juillet 2023 - mars 2024, l'État s'engage à faciliter et à accompagner la mise en œuvre de leur engagement pour l'animation du club «Les entreprises s'engagent» du Cantal, avec une subvention de 30 000 €.



PRÉFECTURE DU CANTAL

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

www.cantal.gouv.fr
pref-communication@cantal.gouv.fr

